

joindre les militants ass-fam SUD
07 83 61 36 62

n° 7- mai 2016

Créé et alimenté par les ass-fam syndiqués à **sud**, ce bulletin vous informe de vos droits, de l'actualité pour les assistants familiaux du CG du Nord. Faites-nous remonter vos questions, préoccupations

Protection de l'enfance

Déclaration ~~judiciaire~~ administrative d'abandon

En décembre 2015, la majorité de l'assemblée départementale votait une délibération cadre concernant la mission prioritaire du département : **la protection de l'enfance**.

La part du budget départemental la plus importante devait servir les objectifs de rationalisation de l'action publique prônée par l'exécutif en place depuis avril 2015 et subir une réduction sans précédent alors que les besoins ne font qu'augmenter.

Nous avons à la tête de l'exécutif départemental des comptables qui n'ont qu'une seule obsession : réduire les coûts coûte que coûte ! Mais ces obsédés de la calculatrice sont à la tête d'une collectivité particulière qui contrairement aux communes, régions, etc. a pour mission prioritaire l'action sociale.

Dans le Nord, département très peuplé et très précarisé, cette mission représente plus de 50% du budget total.

En décidant de réduire les sommes affectées à ce service public de solidarité et de protection, JR LECERF et ses VP s'en prennent aux populations et en particulier aux plus fragiles.

On connaît déjà son couplet sur le RSA qu'il a largement médiatisé : les allocataires sont à priori suspects, fraudeurs et faîneants. Il réoriente et organise l'action des services sociaux vers le contrôle, la suspicion et la sanction.

Mais il parle beaucoup moins de sa vision de la protection de l'enfance. **Avec le faux prétexte de faire de la « prévention »** (puisqu'il ne met aucun moyen supplémentaire), **il entend dénicher toutes les économies possibles en se fichant des conséquences sur les enfants et leurs familles.**

La délibération du 17 décembre dernier n'est pas qu'un tas de feuilles rangé dans les tiroirs. Elle se décline très concrètement chaque jour dans les services et à notre niveau avec des conséquences déjà à l'œuvre.

Déjudiciarisation à tout prix !

Un exemple parmi beaucoup d'autres : Sur la DT de Valenciennes, alors que l'évaluation effectuée par les TS et TMS démontre la nécessité d'un éloignement et de l'intervention du magistrat pour protéger une fratrie, le rapport des collègues est bloqué et l'injonction est faite par le PEF de modifier la conclusion pour orienter la famille vers une contractualisation factice, donc vide de sens ... On prévient quoi là ?

Pour l'exécutif départemental l'équation est simple :

Moins de placement judiciaire = maîtrise de la durée des placements et des formes d'accueil = maîtrise des coûts

LECERF et sa VP, Mme BECUE, tentent tout ce qui est possible pour appliquer cette formule.

Ainsi, le 15 mars dernier, ils ont été jusqu'à rencontrer les magistrats pour tenter de les convaincre de diminuer le nombre de placements. Mais comme ils ne sont pas en capacité d'être des donneurs d'ordre pour la justice (le juge reste juge et indépendant), **ils agissent donc en amont au sein du Département pour tarir les demandes de protections judiciaires en reformulant les évaluations des TS et en instrumentalisant les tous nouveaux RTASE.**

La recherche d'économie va donc jusqu'à la remise en cause de l'intérêt de l'enfant ... tout ça emballé dans la prétendue nécessité de faire évoluer les pratiques et être innovants.

Disparition programmée des APJM

Un exemple parmi beaucoup d'autres : un enfant confié à l'âge de 4 mois à l'ASE sur la DT de Lille, accueilli dès l'âge de 8 ans en famille d'accueil, qui en guise de cadeau d'anniversaire pour sa majorité s'est vu sorti de chez l'assistante familiale qui l'accueillait depuis 10 ans. L'accord donné pour son contrat APJM était conditionné à un départ contraint vers un FJT ... Quelle violence !!

Toujours sous l'alibi de la prévention le dispositif EVA sort de terre ... un prénom féminin doux pour masquer une violence qui consiste à **décréter dès l'âge de 16 ans, pour les enfants confiés à l'ASE, une mise en autonomie contrainte.**

EVA, pour « Entrée dans la Vie Adulte » est un programme complet pour le Département du Nord, qui devrait s'imposer à tous alors qu'il est un outil parmi d'autres chez les belges à qui ils l'ont piqué, qui l'avaient eux-mêmes piqué aux québécois.

Le Département veut appliquer bêtement et généraliser une expérience belge appelée « EVA-GOA » alors qu'à l'origine il ne s'agit que d'un outil en constante évolution permettant à un moment donné d'évaluer l'autonomie fonctionnelle du jeune. Le Département veut en **faire une procédure qui standardisera l'accompagnement à l'autonomie des enfants de 16 ans et plus dans toutes les UTPAS. C'est nier tous les autres aspects de l'autonomie** (être capable de prendre des décisions pour soi, être capable de discernement, faire des choix). C'est transformer l'accompagnement et le soutien éducatif en un parcours « scolarisé » et mécanisé dans lequel l'enfant doit capitaliser un socle de compétences ou d'habiletés de base (savoir faire sa lessive, savoir ouvrir un compte, etc.) pour être validé comme autonome et donc lâché par l'ASE.



Pour JR LECERF, préparer l'enfant dès 16 ans c'est s'assurer de son départ à 18 ans ... et donc d'économies rapides !!

Le ferions-nous à nos propres enfants ? Comment considérerions-nous les familles qui agiraient de cette manière avec leurs enfants ? De quelle prévention parle-t-on là ?

Supprimer des places en foyer et surexploiter les ass-fam !



L'exécutif ne voit pas le placement comme un outil de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille. Là encore ce n'est juste qu'un coût ! Coût jugé prohibitif notamment concernant les prix de journée en établissement.

Au-delà de la déjudiciarisation, comment donc faire baisser coûte que coûte le nombre d'accueils et leur coût ?

→ **développer le placement à domicile** comme alternative, toujours avec l'alibi de la « prévention ». C'est totalement hors réalité et c'est **nier que lorsque le placement est sollicité auprès du juge ou proposé aux parents, c'est qu'il est nécessaire, salutaire, incontournable**, et que ce n'est ni une lubie, ni un confort des travailleurs sociaux.

C'est également **faire le choix de laisser les enfants en situation de danger pour des raisons budgétaires et faire prendre des risques aux TS et TMS.**

→ **surexploitation de l'accueil familial.** Un assistant familial coûte moins cher qu'une place en établissement ! Avec cette logique là, **ce ne sont plus les problématiques et les besoins des enfants qui vont guider les orientations mais le coût.** Ils décident même d'aller encore plus loin en développant « l'accueil de proximité », c'est-à-dire en confiant des enfants à des tiers sans les rémunérer. Dans cette situation le référent enfance se retrouvera seul face à l'accueillant. C'est la disparition à terme des plates-formes pluridisciplinaires, développées dans les établissements et PFS, outil complémentaire au service de la qualité de la prise en charge des enfants.

L'assistant familial devient lui aussi l'otage de ces nouvelles orientations :

Un exemple parmi beaucoup d'autres : Sur la DT de Douai, une ass-fam est contrainte sous la pression du PEF, du SAF et de la référente de solliciter le JE pour qu'il lui confie l'enfant qu'elle accueille depuis plusieurs années dans le cadre d'un placement ASE, en qualité de tiers digne de confiance, faute de quoi l'enfant serait réorienté ... et hop de nouvelles économies puisque l'accueil de l'enfant devient soudainement bénévole ! Le chantage affectif comme nouvelle pratique éducative ?

qui publie le témoignage de travailleurs sociaux de la protection de l'enfance.
Il se conclut sur l'aspect positif et les bénéfices pour beaucoup d'enfants placés.
C'est suffisamment rare pour le signaler !

Bébé secoué

Vayrac (46), mercredi 6 janvier

**C'est la faute à pas de chance ?
Ou à des restrictions budgétaires ?
Le drame, est-ce qu'il aurait pu être évité ?**

« Ça fait trois drames, trois, en combien ? Pas longtemps. »

Thierry est éduc, à Brive-la-Gaillarde, dans une asso d'aide sociale à l'enfance. Il en a « marre », qu'il dit, mais on peine à le croire tant il énonce ça calmement. Il n'en « dort plus », des fois, sa collègue non plus, culpabilise, se demande où il a « merdé ».

« C'est quoi, votre dernier cas ? »

« C'est un bébé, un bébé de trois mois. Il a une jeune mère, de quinze ans, et donc ils logent chez la grand-mère, la quarantaine, qui vient aussi d'avoir deux jumeaux, et chez cette dame, il y a beaucoup beaucoup de passage. Les gens viennent, ils rentrent, ils sortent, le bébé est posé là, avec le chien autour, on ignore qui s'en occupe. Et donc nous, on estimait qu'il y avait un danger ambiant, pas avéré, sans malveillance, mais on ne sait pas, un oubli, une chute. On préconisait de placer la mère et l'enfant dans un centre maternel, et notre chef de service était d'accord. On passe devant le Conseil départemental, la Commission des affaires préoccupantes, un psy, un médecin PMI (protection maternelle et infantile), etc., mais eux, ça ne les préoccupait pas : si on devait placer tous les enfants avec un souci, ils nous disent... Mais enfin, ils n'émettent qu'un avis. Donc, on retourne défendre notre dossier devant la juge : "Le centre maternel permettra de mieux approfondir le lien mère fille", mais on n'a pas su être convaincant, parce que la juge ne nous a pas suivis. C'est intéressant aussi, un juge qui refuse, parce que les éduc, on n'est pas le bon Dieu, omniscient omnipotent... Enfin bref.

« Dix jours plus tard, le jeudi matin, je reçois un appel de la grand-mère : "Le bébé est entre la vie et la mort". Elle nous raconte qu'elle ne sait pas comment c'est arrivé, la maman et elle faisaient des courses au supermarché, le bébé était resté avec le copain du moment de la gamine, un gamin de dix-sept ans, et donc comme le bébé était enrhumé, il pleurait il pleurait. Il a appelé la grand-mère, vers 11 h 30 : "je n'arrive pas à le calmer". Et finalement, sa version, en lui donnant à manger, le petit se serait étranglé... On file tout de suite sur Limoges, à l'hôpital, où une blouse blanche nous dit que le bébé a des hématomes, internes, qu'il pourrait mourir dans les heures qui suivent. Puis on court à la police, où la mère est

— Mais il aurait fallu quoi, là ?

— Si tu veux, le refrain, maintenant, c'est de "travailler la parentalité", au lieu de retirer les gamins. Je suis d'accord, ça a du bien. Mais des fois, on devrait juste songer à l'urgence, la protection de l'enfance.

On nous recommande le "placement éducatif à domicile", ils appellent ça. Comme si, placer les enfants en foyer, ça ne nous serrait pas le ventre, comme si on y réfléchissait pas la nuit. Mais cette politique, avec ces jolis mots, avec ces beaux discours, elle a aussi des raisons budgétaires. Des centres ont fermé, il n'existe plus rien en lieu de vie parents-enfants, on manque de places en famille d'accueil... Le prix d'une journée en foyer d'accueil, 300 € je crois, on te le sort à tous les colloques... Donc après, on te sort du "travailler la parentalité", du "placement éducatif à domicile", mais ça masque aussi les économies.

— Et il est décédé, le bébé ?

— Non, pas cette fois. Mais il restera handicapé à vie.

— Pourquoi tu dis "cette fois" ?

— Parce que, l'année d'avant, on avait eu un bébé secoué. Lui, il était mort. »

Ça me rappelle Monsieur Rabi.

Un copain à moi, la soixantaine, président d'une association de harkis, complètement pété du casque, turfiste, picoleux, rigolard, qui t'embrouille, qui t'emmène dans d'improbables aventures. Mais alors, comme père, vous imaginez le topo ? Son fils Kader, même pas trente, le crâne rasé, se baladait avec une canne, se prenant pour un vieillard prématuré. Et son autre fils, Nabil, que je connaissais moins, se lançait dans huit heures de monologues psychotiques, préconisant des bombes des bombes des bombes. Manifestement, le papa leur avait légué quelques traits, qui s'étaient aggravés...

Et un dimanche après-midi, à un couscous : « Tiens, François, il me lance, je te présente mes filles. » Qu'il avait des filles, je l'ignorais. Je salue les nanas, vingt-cinq vingt-six ans, et je m'attends à nouveau à des spécimens, chacune sur leur planète, le dialogue impossible. Mais non, au contraire. Les pieds bien sur terre, elles. Infirmière pour l'une, aide-soignante pour l'autre. Et je discute normalement, de l'hôpital, de

leurs salaires, de leurs congés, avec ces personnes normales, et ça m'étonne, moi, leur normalité.

Un mystère.

Mais voilà qu'elles me racontent leur enfance, le retrait, très jeunes, à leur père, le placement en famille d'accueil.

Je comprends, alors.

C'est cette décision initiale, douloureuse sans doute, problématique, dans les cris et les larmes, mais c'est cette décision, cet « investissement », qui a porté ses fruits au fil des années.



**Comme si, placer les enfants
en foyer, ça ne nous serrait
pas le ventre,
comme si on y réfléchissait
pas la nuit.**

entendue. Là, on ramène la grand-mère en voiture, et elle nous apprend que le jeune prenait des médicaments pour se calmer, pour apaiser sa violence. Je l'accuse pas, ce jeune, ça te casse les nerfs, un bébé qui hurle, et il suffit d'un geste, tac tac, une fois, le cerveau est secoué, il passe d'avant en arrière et c'est fini.

Là, t'en fais des nuits blanches. Parce que c'est de ta faute. T'es supposé éviter ça, justement. C'est ton boulot.

On a eu une grande réunion, au Département, où ils nous ont dit : "Il ne faut pas se sentir responsable", d'accord, mais quand c'est le troisième drame comme ça ?

Face à la volonté de notre employeur de réduire à tout prix le coût de la protection de l'enfance, nous, assistants familiaux, sommes en première ligne. **Nous sommes les professionnels les plus exposés aux conséquences des décisions prises dans le confort de l'hémicycle départemental.**

Pour nous contraindre à appliquer ses consignes, l'administration, qui sait que nous sommes très isolés, se sert de toutes nos peurs :

★Peur de la réorientation des enfants sans tenir compte de notre engagement à leur côté et en bafouant l'attachement particulier qui lie un ass-fam et l'enfant accueilli

★Peur de ne plus se voir confier d'enfant, alors que notre rémunération et moyen d'existence dépendent totalement du travail qui nous est confié ou pas.

★Peur des intrusions totalement abusives dans notre vie privée, soit disant au nom de l'intérêt de l'enfant.



Notre métier s'exerçait déjà dans des conditions difficiles, mais les nouvelles orientations de JR LECERF et de sa vice-présidente chargée de l'enfance et de la famille vont encore les dégrader.

Nous, ass-fam du syndicat SUD, pensons qu'il est possible de s'opposer au diktat de l'exécutif et de l'administration quand il est contraire à l'intérêt de l'enfant que nous connaissons ou quand il remet en cause nos conditions de travail et nos qualifications professionnelles.

Mais pour être en capacité de faire entendre notre voix, nous n'avons pas le choix, nous devons nous regrouper et nous organiser.



ATTENTION !

Nous attirons dès maintenant l'attention sur la vigilance particulière à avoir concernant l'accueil bénévole (accueil de proximité ou tiers digne de confiance).

Nous devons le refuser et ne pas céder au chantage que nous subissons !

SUD met déjà en place sur les secteurs de Douai et Valenciennes des « cafés-discutes » ... petits temps d'échange tous les 2 mois environ où nous partageons nos préoccupations, nos questions, nous nous informons et nous réfléchissons à la manière d'améliorer nos conditions de travail.

***Vous pouvez très facilement, nous rejoindre !
Contactez-nous au 07 83 61 36 62***

**Les expériences des uns et des autres nous démontrent que nous vivons des situations similaires et que pour améliorer la situation de chacun d'entre nous c'est ensemble que nous pouvons le faire !
Si vous souhaitez organiser avec nous ce type de rencontre sur les autres secteurs du Département, contactez nous !**

POUR NOUS CONTACTER :

par mail : assfam@suddepartementnord.org
par téléphone : 07 83 61 36 62 (Anne)
06 51 23 20 50 (Christophe)
03 59 73 58 46 (local syndical)



**Retrouvez nos fiches techniques et publications dans « l'atelier des ass-fam » de notre site internet
www.suddepartementnord.org**

